

SAFPT NATIONAL  
1041, avenue de  
Draguignan  
ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

La Garde, le 06/03/2017  
Aux Candidats à l'élection à la Présidentielle

Objet : mouvement de grève du 07/03/2017 et interrogations du SAFPT sur le devenir des fonctionnaires.

Madame, Monsieur le candidat à l'élection Présidentielle,

Veillez trouver ci-joint, le communiqué du Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale au sujet de la grève annoncée par plusieurs organisations syndicales en date du 7 mars prochain afin d'alerter chaque candidat sur la situation des fonctionnaires.

Comme vous pourrez le constater, le SAFPT ne s'est pas associé à ce mouvement pour diverses raisons et notamment sur le fait qu'une grève est faite pour négocier avec une autorité investie du pouvoir décisionnaire... ce qui n'est pas le cas à l'instant présent... une manifestation sur un jour chômé aurait plus convenu à la situation !

Cependant, le mouvement ne laissera pas indifférent et le SAFPT souhaitait vous interpeller sur d'autres questions qui viendront, inévitablement à court terme, alimenter le débat.

Ainsi, vous pourrez trouver notre interrogation sur la diminution massive des fonctionnaires (jusqu'à 500000 ) sans que soit mis sur le devant de la scène le futur financement des retraites. De même, une diminution drastique des effectifs passe par un départ à la retraite. En reculant l'âge de départ légal à la retraite de 62 à 65 ans, il est très incertain que les effectifs des fonctionnaires diminuent dans les proportions entendues !

Il ne vous échappera pas, également, que les effectifs ainsi que les élus ont connu, ces dernières années, des hausses significatives avec la multiplication des institutions énumérées dans le communiqué !

L'autre préoccupation majeure du SAFPT est la prise en compte des années pour le calcul de la retraite.

Passer des six derniers mois actuels aux 10, voire 25 meilleures années constitue un challenge de taille afin de ne pas mettre un peu plus les fonctionnaires dans la précarité.

Bien sûr, il est dit que les primes seront, avec ce changement, prises en compte. Il ne faudrait pas oublier que certains fonctionnaires n'ont aucun Régime Indemnitaires et donc il serait souhaitable de créer un socle qui s'applique et s'impose à chacun !

Puis, il faudrait s'attacher à définir les proportions et les primes concernées.

Il semble évident que, même si cette option est retenue, la durée ne portera que sur les années cotisées par l'agent. Dans ce cas de figure, le relèvement des années de prise en compte pour la retraite devra se faire au prorata des années de cotisations des primes !

Enfin, comment ne pas revenir sur la disparition de la possibilité de prise d'échelon au temps minimum pour la FPT. Cette possibilité était, certes, une particularité réservée à la Territoriale... mais combien d'autres particularités néfastes nous sont destinées sous prétexte de la libre administration des Collectivités Territoriales !

S'il s'agit de gommer des avantages, ou inversement des inconvénients, que la réciprocité soit appliquée !

Le SAFPT pourrait citer moult avantages de la FPE ou FPH non répercutés en FPT !

Voici donc un petit condensé de ce qui préoccupe ou va préoccuper les fonctionnaires, et plus particulièrement ceux de la Territoriale, dans un avenir proche et auquel le futur Président et son Gouvernement devront répondre.

Dans l'espoir d'avoir éclairé les débats dans ce domaine, le SAFPT vous prie de bien vouloir, Madame, Monsieur, recevoir ses salutations distinguées.

Pour le SAFPT

M<sup>r</sup> CAMILIERI Thierry - M<sup>r</sup> CHAMPION Bruno  
Secrétaires Généraux Adjointes

